

Assainissement non collectif/SPANC

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) contrôle périodiquement les installations, informe et conseille les usagers. Ses missions consistent à surveiller le parc d'installation pour limiter les impacts sur la santé des habitants et le milieu naturel et à améliorer le parc d'installation en accompagnant et en contrôlant les projet de rénovation ou de construction.

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Pour tout projet nécessitant la mise en place ou la réhabilitation d'un système d'assainissement autonome, vous devez vous rapprocher du [SPANC de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon](#). 

Le service SPANC reste à votre disposition 02 28 45 00 45 ou VEOLIA 02 40 45 15 15.